



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 23/02

Concerne : Demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 97'000.--**  
pour la démolition et la reconstruction de la buvette  
et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

Municipal responsable : M. André FISCHER

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

Dans sa séance du 7 novembre 2001, le Conseil communal de Prangins a accordé, par le préavis municipal No 56/01, un crédit de Fr. 515'000.-- pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

Au début des travaux, de nombreux imprévus ont retardé le chantier. Une partie de la zone herbeuse a été gagnée sur le lac. La présence de canalisations inconnues a compliqué la creuse des fouilles de fondations. Certaines canalisations sont toujours en service, d'autres sont abandonnées. Le radier d'une construction antérieure aux locaux démolis a également compliqué le chantier.

A ces impondérables, se sont ajoutées des plus-values décidées en cours de chantier. Le décompte final laisse entrevoir un dépassement du crédit d'environ Fr. 97'000.- dont Fr. 67'000.- sont dépensés. Le solde représente le montant nécessaire au store.

**DESCRIPTIF DES PLUS-VALUES*****Imprévus occasionnés par le sous-sol***

- Démolition ; empierrement et socle de fondation des parasols
- Maçonnerie ; anciennes conduites, conduites endommagées, ancienne semelle de précédents vestiaires.

*Choix d'amélioration visant à diminuer l'entretien futur ou améliorer la qualité de construction*

- Charpente : isolation plus épaisse sur la cuisine, lambrissage de meilleure qualité et traité en autoclave
- Electricité : compteur électrique supplémentaire.
- Peinture : porte supplémentaire pour WC handicapés, faux plafonds.
- Serrurerie : porte supplémentaire pour WC handicapés, élimination pointes barrière, création d'un portail, grillage et barrière d'accès à la plage.
- Carrelage : encadrement de portes et crépis avant pose du carrelage.

***Travaux non-prévus***

- Maçonnerie : création de chambres supplémentaires pour l'entrée d'eau et le clapet anti-refoulement et chapes à séchage rapide.
- Charpente : location d'un camion grue
- Electricité : lustrerie extérieure, vanne électrique cuisinière à gaz, réparation alimentation pompe évacuation eaux usées.
- Ferblanterie : garniture vers poteaux appuis toiture.
- Sanitaire : installation gaz complète, batteries supplémentaires.

***Choix améliorant l'exploitation***

- Cuisine : rayonnages supplémentaires, bain-marie.
- Menuiserie intérieure : portillon et tablars avec tiroirs pour la caisse.
- Stores : il a été jugé préférable de renoncer au store de petite dimension prévu à l'origine. Ce modèle offre une faible surface et est sensible aux coups de vent. Le choix s'est porté sur un modèle de qualité, dont l'exécution a fait ses preuves.

**COUTS Effectifs au 9 août 2002**

<b><u>Descriptif des travaux effectués</u></b>		<b><u>Préavis 56/01</u></b>	<b><u>Plus-values</u></b>	
		<b><u>Adjugé</u></b>	<b><u>Moins-values</u></b>	<b><u>Coût final</u></b>
Démolition	Fr.	12'374.00	538.00	12'912.00
Maçonnerie et béton armé	Fr.	152'993.00	19'556.55	172'549.55
Fenêtre	Fr.	3'000.00		3'000.00
Pose de nouveaux pavés	Fr.	13'611.00		13'611.00
Charpente	Fr.	38'442.00	6'558.00	45'000.00

Ferblanterie	Fr.	22'551.00	1'874.40	24'425.40
Electricité	Fr.	17'000.00	- 3'000.00	14'000.00
Sanitaires	Fr.	39'000.00	2'103.20	41'103.20
Plâtrerie, peinture	Fr.	15'900.00	2'392.00	18'292.00
Serrurerie	Fr.	22'841.00	5'581.20	28'422.20
Menuiserie intérieure	Fr.	1'500.00	6'860.50	8'360.50
Cloisons fixes	Fr.	10'553.00	- 503.15	10'049.85
Carrelage	Fr.	16'854.00	2'514.00	19'368.00
Honoraires Architectes	Fr.	48'420.00		48'420.00
Honoraires Ingénieurs	Fr.	10'760.00		10'760.00
Agencements cuisine	Fr.	75'000.00	1'967.80	76'967.80
Aménagements extérieurs	Fr.		12'653.35	12'653.35
Taxes diverses, frais	Fr.	4'000.00	2'857.35	6'857.35
Divers et imprévus	Fr.	4'401.00	11'046.80	15'447.80

#### Descriptif des travaux à effectuer

Stores toile	Fr.	5'800.00	24'000.00	29'800.0
--------------	-----	----------	-----------	----------

<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>515'000.00</b>	<b>97'000.00</b>	<b>612'000.00</b>
--------------------------	------------	-------------------	------------------	-------------------

#### RECAPITULATION

		<u>Coûts</u>	<u>Amortissement</u>
Préavis No 56/01	Fr.	515'000.00	17'170.00
Préavis No 23/02	Fr.	97'000.00	3'235.00

<b><u>TOTAL</u></b>	<b>Fr.</b>	<b>612'000.00</b>	<b>20'405.00</b>
---------------------	------------	-------------------	------------------

#### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 23/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 97'000.--** pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1) d'adopter le préavis municipal No 23/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 97'000.--** pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 97'000.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 3'235.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 août 2002, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire :

  
H.-R. Kappeler

  
A. Badel

